



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 9 janvier 2006, à 20 h 15, au Centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 2006-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 20 h 15.

Étaient présents : Michel Cauchon, maire  
Robert A. Boucher, conseiller  
Diane Beaulieu Désy, conseillère  
Johanne Guimond, conseillère  
Guylaine Dumont, conseillère  
Paul Yvon Dumais, conseiller

Était absent : Rémi Bélanger, conseiller

Soixante personnes sont présentes à l'assemblée.

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Ordre du jour
- 2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 décembre 2005
- 2.3 Procès-verbal de l'assemblée ajournée du 19 décembre 2005
- 2.4 Procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 décembre 2005

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Rapport du Terrain de jeux de 2005
- 3.3 Créances municipales
- 3.4 Sentier de motoneige
- 3.5 Salaire des employées et employés municipaux en 2006
- 3.6 Demande de subvention : Club de patinage artistique Sainte-Croix

### 4. URBANISME

- 4.1 Offre de cession de terrains : projet domiciliaire Les Faubourgs Saint-Antoine
- 4.2 Demande de permis de construction : projet domiciliaire Les Faubourgs Saint-Antoine

### 5. QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 Informations concernant le déneigement
- 5.2 Entente du 2 janvier 2006 relative au déneigement

### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

### **2.1 Ordre du jour**

#### **2006-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour, en apportant les corrections suivantes :

le point 5 (questions diverses) devient le point 3;  
le point 3 (administration générale) devient le point 4;  
le point 4 (urbanisme) devient le point 5.

Adopté à l'unanimité.

### **2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 décembre 2005**

#### **2006-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2005**

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 décembre 2005.

Adopté à l'unanimité.

### **2.3 Procès-verbal de l'assemblée ajournée du 19 décembre 2005**

#### **2006-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE DU 19 DÉCEMBRE 2005**

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée ajournée du 19 décembre 2005.

Adopté à l'unanimité.

### **2.4 Procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 décembre 2005**

#### **2006-05 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2005**

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 décembre 2005.

Adopté à l'unanimité.





### 3. QUESTIONS DIVERSES

#### 3.1 Informations concernant le déneigement

Le maire explique la situation concernant le déneigement.

#### 3.2 Entente du 2 janvier 2006 relative au déneigement

#### 2006-06 APPROBATION DE L'ENTENTE DU 2 JANVIER 2006 RELATIVE AU DÉNEIGEMENT DES CHEMINS

#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

#### Entente du 2 janvier 2006 relative au déneigement des chemins

ENTRE

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly,  
au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, Québec, G0S 2C0,  
agissant ici et représentée par M. Michel Cauchon, maire,  
et Mme Diane Laroche, directrice générale,

ET

Entreprise D.I.M.E. Dubé inc.  
au 5964, rue Lafond, Saint-Émile, Québec, G3E 1H6,  
représentée par M. Donald Dubé,

ET

Transport Bertrand Delisle inc.  
au 4988, chemin des Plaines, Saint-Antoine-de-Tilly, Québec, G0S 2C0,  
représenté par M. Bertrand Delisle,

Il est convenu et entendu entre les parties ce qui suit à savoir :

- 1- Le déneigement, incluant le déglçage, des chemins suivants :
  - chemin Bois Clair
  - chemin des Bouleaux nord
  - chemin des Plaines
  - chemin de l'Érablière
  - rue Samuel-Rousseau
  - rue Garneau

et les obligations et responsabilités inhérentes sont transférées de  
Entreprise D.I.M.E. Dubé inc. à Transport Bertrand Delisle inc.

- 2- En considération de ces travaux, la Municipalité s'engage à verser à  
Transport Bertrand Delisle inc. un tarif horaire de 100 \$ en sus de toutes  
taxes applicables.
- 3- Le montant ainsi versé à Transport Bertrand Delisle inc. sera diminué du  
montant initialement prévu et à verser de 66 666,67 \$, en sus de toutes  
taxes applicables, à Entreprise D.I.M.E. Dubé inc.
- 4- Transport Bertrand Delisle inc. s'engage, au regard des chemins  
mentionnés au point 1, à respecter, à se conformer et à rendre  
exécutoire, suivant l'esprit du contrat, toutes les exigences et conditions  
du cahier des charges et du devis spécial, faisant partie intégrante de la  
présente entente, dont il reconnaît posséder une série complète.





- 5- Transport Bertrand Delisle inc. s'engage à fournir à chaque semaine un état détaillé des travaux exécutés. Cet état devra mentionner pour chaque travail exécuté, notamment, la date, l'heure du début, l'heure de la fin, les heures totales, la machinerie utilisée ainsi que le montant réclamé, en sus de toutes taxes applicables.
- 6- Toutes les autres clauses, obligations et responsabilités mentionnées dans l'entente originale signée le 18 octobre 2005 entre la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly et Entreprise D.I.M.E. Dubé inc. demeurent inchangées.

En foi de quoi, les parties ont signé ce 9<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2006.

Entreprise D.I.M.E Dubé inc.

Par \_\_\_\_\_  
Donald Dubé

Transport Bertrand Delisle inc.

Par \_\_\_\_\_  
Bertrand Delisle

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Par \_\_\_\_\_  
Michel Cauchon, maire

Par \_\_\_\_\_  
Diane Laroche, directrice générale

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le maire, M. Michel Cauchon, et la directrice générale, Mme Diane Laroche, à signer la présente entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Adopté à l'unanimité.

#### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 4.1 Comptes à payer

##### 2006-07 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 8 495 à 8 557 inclusivement pour un montant total de 79 974,65 \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 21 432,92 \$.

Il est résolu que la directrice générale retienne le chèque numéro 8 557 pour les entreprises D.I.M.E Dubé inc., au montant de 21 471,34 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.





#### 4.2 Rapport du Terrain de jeux de 2005

##### 2006-08 DÉPÔT DU RAPPORT DU TERRAIN DE JEUX DE 2005

Proposé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport de terrain de jeux 2005 du Centre communautaire.

Adopté à l'unanimité.

#### 4.3 Créances municipales

##### 2006-09 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES MUNICIPALES

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal impose pour l'année 2006 un taux d'intérêt de 12 % sur les taxes dues et exigibles constituant une créance de l'état.

Adopté à l'unanimité.

#### 4.4 Sentier de motoneige

##### 2006-10 DROIT DE PASSAGE DANS LE SENTIER DE MOTONEIGE

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise le droit de passage au Club de motoneige des Plaines, sur l'accotement du chemin Terre-Rouge sur une distance de 450 mètres, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur les véhicules hors-route (L.R.Q. chap. V-1.2). La présente autorisation de droit de passage est valide pour une période de 1 an.

Adopté à l'unanimité.

#### 4.5 Salaire des employées et employés municipaux en 2006

Pour information, les salaires des employées et employés municipaux tel qu'adoptés au budget 2006 sont les suivants :

Maire	12 635 \$ / annuel
Conseillers	4 389 \$ / annuel
Directrice générale	42 240 \$ / annuel
Directeur adjoint	42 240 \$ / annuel
Secrétaire et agente d'information	22 578 \$ / annuel
Secrétaire à la comptabilité	24 083 \$ / annuel
Inspecteur municipal	34 701 \$ / annuel
Journalier	13 684 \$ / annuel
Coordonnateur	29 110 \$ / annuel
Directeur du service incendie + pr. répondant	17,38 \$ / taux horaire
Directeur du service incendie + pr. répondant (pratique)	10,67 \$ / taux horaire
Officier ( incendie + pr. répondant)	16,21 \$ / taux horaire
Officier ( pratique)	10,15 \$ / taux horaire
Pompiers volontaires (incendie + pr. répondant)	15,14 \$ / taux horaire
Pompiers volontaires ( pratique)	9,63 \$ / taux horaire





**4.6 Demande de subvention : Club de patinage artistique Sainte-Croix**

**2006-11 DEMANDE DE SUBVENTION PROVENANT DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE SAINTE-CROIX**

CONSIDÉRANT QUE trois personnes de Saint-Antoine-de-Tilly sont inscrites au Club de patinage artistique de Sainte-Croix;

pour ce motif :

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal contribue à la campagne de financement 2006 du Club de patinage artistique de Sainte-Croix par un don de 50 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 11000 970.

Adopté à l'unanimité.

**5. URBANISME**

**5.1 Offre de cession de terrains : projet domiciliaire Les Faubourgs Saint-Antoine**

**2006-12 RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'OFFRE DE CESSION DE TERRAINS PAR 9111-2409 QUÉBEC INC. À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY, À L'INTÉRIEUR DU PROJET DOMICILIAIRE LES FAUBOURGS SAINT-ANTOINE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a reçu en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005 une offre de cession de terrain par 9111-2409 Québec inc. et de son représentant, M. Michel Normand, pour les immeubles connus et désignés comme étant les lots 142-1-1, 151-6, 142-5, 138-8, 142-7 et 151-8 du cadastre de la Paroisse de Saint-Antoine;

ATTENDU QUE la cession des immeubles visés dans l'attendu précédant correspond à la rue Pierre-Normand, jusqu'au cercle de virée temporaire (lots 142-1-1, 151-6, 142-5) et à la bande-tampon, située le long de la route Marie-Victorin (lots 138-8, 142-7 et 151-8);

ATTENDU QUE la demande de cession d'immeubles à la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est conforme à l'entente sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures municipales survenue le 13 mai 2005 entre 9111-2409 Québec inc. et la Municipalité;

pour ces motifs :

proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,  
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou, en son absence, le directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, la cession d'immeubles de 9111-2409 Québec inc. à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.





**5.2 Demande de permis de construction : projet domiciliaire Les  
Faubourgs Saint-Antoine**

**2006-13 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE  
NOUVELLE CONSTRUCTION UNIFAMILIALE PROJETÉE  
D'UN (1) ÉTAGE SUR LE TERRAIN NUMÉRO 30 IDENTIFIÉ  
SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA ZONE  
HXA 120 (LES FAUBOURGS SAINT-ANTOINE). DEMANDE  
DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIE AUX  
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-498, SUR  
LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (P.I.I.A.). DEMANDE DE PERMIS DE  
CONSTRUCTION TRANSMISE PAR CONSTRUCTION C. J.  
PICARD INC.**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de  
simplifier certaines caractéristiques architecturales de  
la construction dont, notamment, la surabondance de  
toit qui surcharge inutilement le bâtiment;

ATTENDU QUE la nouvelle construction projetée d'un (1) étage est  
appréciable au niveau de son implantation, de sa  
hauteur, de sa fenestration et de ses revêtements  
extérieurs;

ATTENDU QUE la demande de permis de construction est conforme  
aux dispositions du règlement de zonage numéro  
97-367 de la Municipalité;

pour ces motifs :

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme à  
émettre le permis de construction pour la construction unifamiliale projetée sur le  
terrain numéro 30 identifié sur le plan d'aménagement d'ensemble de la  
Municipalité.

Adopté à la majorité,  
les conseillers, MM. Robert A. Boucher et Paul Yvon Dumais et la conseillère  
Mme Diane Beaulieu Désy votant pour la résolution,  
les conseillères, Mmes Johanne Guimond et Guylaine Dumont votant contre la  
résolution.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2006-14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée. Il est 22 h.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Michel Cauchon  
Maire

\_\_\_\_\_  
Diane Laroche  
Directrice générale





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Services aux détaillants HSBC - essence (voirie et service incendie)	681,33 \$	8495
Rogers sans-fil inc. - cellulaires et téléavertisseurs	524,25 \$	8496
Lafleur, Denise - servir lunch (soirée des maires)	25,00 \$	8497
Postes Canada - frais de poste	60,17 \$	8498
Constantin, Stéphane - frais de déplacement	20,00 \$	8499
Lambert, Jean-Paul - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	8500
Assurance-vie Desjardins Laurentienne - assurance-collective (décembre 2005)	688,41 \$	8501
London Life - reer (novembre 2005)	1 578,74 \$	8502
Jobin, Philippe - remboursement facture (antigel-clé courroie - bloc alim.) et frais de déplacement (Ackland et Novicom)	93,66 \$	8503
La Maison Annick Inc. - rés.: 2005-194 - contribution à la campagne de financement 2005	75,00 \$	8504
Plante, Me Diane - rés.: 2005-199 - factures des servitudes d'aqueduc	3 852,75 \$	8505
Ressources naturelles, Faune et Parcs - avis de mutation	42,00 \$	8506
Riverain, Gaétan - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	8507
Le Service de transport adapté (Lobicar) - rés.: 2005-195 - contribution supplémentaire pour 2005	433,20 \$	8508
Visa Desjardins - fournitures (feu Harnois)	119,08 \$	8509
Bédard, Marc - remboursement (réparation bunker)	92,02 \$	8510
Croteau, Paul - modulux Navigateur (ordinateur)	1 092,74 \$	8511
Hydro-Québec - Centre communautaire, éclairage des rues, calvaire, mairie et bureau de poste, tennis, caserne et garage, quai, pont, réservoir, puits/pompes	6 737,26 \$	8512
Telus Québec - Mairie, Centre communautaire	911,85 \$	8513
Bédard, Marc - déplacement formation	200,00 \$	8514
Gingras, Stéphane B - déplacement formation	400,00 \$	8515
Jobin, Philippe - déplacement formation	400,00 \$	8516
Rogers sans-fil inc. - cellulaires et téléavertisseurs	538,87 \$	8517
Simon, Martin - remboursement (réparation bunker)	46,01 \$	8518

COMPTES DE DÉCEMBRE 2005

Acklands Grainger - solution isotonique stérile, station rinçage oculaire	153,36 \$	8519
Aéro-feu - tests sur banc d'essai, réparation cylindre, gants, coin de blocage de porte	1 230,85 \$	8520
Arguin, Martin - Comité consultatif d'urbanisme, réunion le 21 décembre	35,00 \$	8521
Bédard, Jonathan - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	8522
<b>Bertrand Delisle transport:</b>		
<i>Bris aqueduc au 3869 Chemin de Tilly - 707.40 \$</i>		
<i>Réparation ch. des Puits, nettoyage terrain réserve - 490.01 \$</i>		
<i>Bris aqueduc au 4500 de la Promenade - 948.96 \$</i>	2 146,37 \$	8523
Boivin & Gauvin - botte, gant de pompier (service incendie)	222,58 \$	8524
Brunet, Paul - Comité consultatif d'urbanisme, réunion le 21 décembre 2005	35,00 \$	8525
Canon - lecture de compteur	422,02 \$	8526
Clôture G.P. inc. - réparation clôture (Centre communautaire) - creusage de trous avec béton (pour poteau de rue)	3 243,71 \$	8527
Collège François-Xavier-Garneau - frais d'inscription cours	1 500,00 \$	8528
Construction Jean Breton - travaux raccordement Fromagerie Bergeron	963,20 \$	8529







PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

9 janvier 2006

Désy, Claude - Comité consultatif d'urbanisme, réunion le 21 décembre 2005	35,00 \$	8530
Document Express - papier	81,67 \$	8531
Editions Yvon Blais - loi sur aménagement et urbanisme annotée	123,91 \$	8532
Entreprise D.I.M.E. inc. - pierre abrasive	1 945,28 \$	8533
<b>Épicerie Saint-Antoine:</b>		
<i>Réception, social - 156.44 \$</i>		
<i>Divers (sel à glace, windex, balai- voirie) - 33.29 \$</i>		
<i>Divers (eau, gatorade, sacs, balai- service incendie) - 76.15 \$</i>	265,88 \$	8534
Les Forages souterrains Nella inc. - forage au 4635 Marie-Vict.	7 706,68 \$	8535
Imprimerie Ste-Croix inc. - cartes d'affaires	74,77 \$	8536
LCS - recherche de fuite au 3869 Chemin de Tilly (école)	264,56 \$	8537
Lemay, Régis - Comité consultatif d'urbanisme, réunion le 21 décembre 2005	35,00 \$	8538
Librairie St-Ex - enveloppes, chemises, refill, livre message	115,23 \$	8539
Martin & Lévesque - pantalon cargo (écusson, broderie) - G. Gagnon - service incendie	197,04 \$	8540
Municipalité Saint-Apollinaire - selon entente réf.: feu Harnois	1 111,86 \$	8541
Novicom - radios (service incendie)	921,17 \$	8542
Paquet & Fils - huile à chauffage	960,99 \$	8543
Plomberie Ste-Croix - nettoyage fournaise	129,05 \$	8544
Poly-Énergie - honoraires de gestion et d'entretien pour le réseau	328,31 \$	8545
Quincaillerie M. Hamel & Fils - sel à glace, écrou, ampoule, chlore liquide	225,74 \$	8546
Réal Huot inc. - pièces (plomberie)	1 511,31 \$	8547
Récupération Gaudreau - service résidentiel (déc. 2005), service déchets (nov. 2005)	5 067,11 \$	8548
<b>Robert Huot soudure et réparation:</b>		
<i>Réparation porte de camion, meule à couper - 52.91 \$</i>		
<i>Fournitures (panneaux-affichage) - 177.84 \$</i>		
<i>Fabrication support camion + matériel - 89.72 \$</i>		
<i>Meule à couper - 12.66 \$</i>	333,13 \$	8549
Services Frimas - maintenance, chauffage gymnase	302,52 \$	8550
Signalisation Lévis - panneaux, affiches	1 073,24 \$	8551
VitalAire - contrat annuel (cylindre)	34,51 \$	8552
Garage J.P.C. Chouinard - essuie-glace, thermostat	94,54 \$	8553
Groupe Sports-Inter plus - ballons, casques de hockey	183,92 \$	8554
Banque Nationale du Canada - obligations	1 045,99 \$	8555
Commission municipale du Québec - obligations	5 170,47 \$	8556
Entreprise D.I.M.E. inc. - contrat déneigement (rues, stationnements, chemins)	21 471,34 \$	8557

**79 974,65 \$**

**Salaires et contributions de l'employeur:**

Période du 27 novembre au 24 décembre 2005 (administration): 15 912,47 \$

Période du 1er au 31 décembre 2005 (élus et service incendie): 5 520,45 \$

**21 432,92 \$**



Mission: développer et conserver!